Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260605-48_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 à 18h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 29 mai 2026.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 27
- Présents : 23
- Votants : 27
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 0

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; F. LEON ; M. LE CORRE ; J. LE GLAS ; J. DROUOT ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; A. LE GALL ; L. L'HAVEANT ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; M-L. HINRY ; M-N. CARLO ; C. BAUFRETON ; V. PERROT ; C. PHILIPPE ; J-F. BOUGET ; S. SALAUN.
Procurations : K-H. HILLION à C. BAUFRETON ; F. GUEHL à R. MORINIERE ; Y. LUCAS à P. HENNEQUIN ; P. PETIBON à Y. LE BRIGANT
Secrétaire de séance : J. DROUOT

N°48-2026

Objet : Approbation Règlement budgétaire et financier

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, selon l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales, un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté par la nouvelle assemblée délibérante avant le vote de la première délibération budgétaire du nouveau mandat.
Ce règlement budgétaire et comptable a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux. M. le Maire propose de reprendre le même document adopté en septembre 2024 et présenté en annexe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération,
HABILITE M. le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,
Janic DROUOT,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310